



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
Maison des Communes
6 bis, rue Olivier de Clisson
B.P. 161
56005 VANNES
www.cdg56.fr

Concours de technicien supérieur territorial

- Année 2010 -

I- FONCTIONS - CONDITIONS A REMPLIR

🔗 NATURE DE L'EMPLOI

Les techniciens supérieurs territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie B comprenant les grades de technicien supérieur territorial, technicien supérieur territorial principal et technicien supérieur territorial chef.

Les membres du cadre d'emplois sont chargés, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique, de participer à l'élaboration d'un projet de travaux neufs ou d'entretien, de diriger des travaux sur le terrain ou de procéder aux enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques.

Ils peuvent être, dans certains cas, investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion d'un service ou d'une partie de services dont l'importance ne justifie pas la présence d'un ingénieur.

Ils exercent leurs fonctions notamment dans les domaines de la gestion technique, de l'ingénierie et des bâtiments, de l'infrastructure et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'hygiène, de l'aménagement urbain et paysager, de l'informatique et des systèmes d'information, des techniques de la communication et des activités artistiques ou de tout autre domaine à caractère technique et scientifique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant.

Les techniciens supérieurs territoriaux chefs ou les techniciens supérieurs territoriaux principaux sont chargés de l'encadrement de personnels ou, sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique des cadres techniques, de la gestion d'une section de service ou d'un service technique ou de missions d'études ou de projets.

🔗 CONDITIONS GENERALES A REMPLIR

Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire territorial, s'il ne remplit pas les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 16 ans
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou ressortissant d'un état partie à l'accord sur l'Espace économique européen (certificat de nationalité émis par le pays d'origine)
- jouir de ses droits civiques sur le territoire français pour les résidents français et européens (les mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire du candidat doivent être compatibles avec l'exercice des fonctions) ainsi que dans les pays d'origine pour les ressortissants européens et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions
- se trouver en position régulière au regard des dispositions du Code sur le Service National de l'Etat dont le candidat est ressortissant
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction. Les lauréats devront satisfaire à une visite médicale d'embauche devant un médecin agréé.

Les justificatifs nécessaires à la vérification de ces conditions doivent être fournis par le candidat lui-même.

Les candidats ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France, doivent demander aux autorités compétentes de leur pays d'origine les documents attestant de leur situation et les faire authentifier et traduire par le consulat de leur pays en France.

🔗 **CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS**

Le recrutement en qualité de technicien supérieur territorial intervient après inscription sur liste d'aptitude.

Sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de technicien supérieur territorial, les candidats (femmes ou hommes) déclarés admis à l'un des trois concours suivants:

🔗 **CONCOURS EXTERNE**

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires *d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III (BTS, DUT ...)*

▼ **Dispense de diplôme :**

Bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter au concours externe :

- ❶ les mères et pères de familles d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- ❷ les sportifs de haut niveau

Les candidats concernés par l'une de ces dispenses devront fournir, selon leur situation, soit une copie du livret de famille, soit une copie de l'arrêté du ministre chargé des sports fixant la liste des sportifs de haut niveau sur laquelle leur nom est mentionné (au 1^{er} jour des épreuves du concours)

❸ les candidats bénéficiant d'une équivalence de diplôme : peuvent déposer une demande d'équivalence de diplôme lors de leur inscription au concours auprès du centre de gestion du Morbihan (cf : document n°2 du dossier d'inscription pour la procédure à suivre) les candidats qui possèdent un diplôme ou titre délivré dans un Etat autre que la France et les candidats qui possèdent un autre diplôme ou titre que celui requis et délivré en France ou qui ne possèdent aucun diplôme ou titre mais ont acquis une expérience professionnelle.

Equivalence au titre des diplômes :

Les candidats doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme, titre ou d'une attestation prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux sanctionnés par les diplômes ou titres requis ;
- justifier d'une attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou d'un titre au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis ;
- être titulaire d'un diplôme, d'un titre homologué ou d'un titre à finalité professionnelle, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis ;
- être titulaire d'un diplôme ou titre de formation figurant sur une liste d'équivalence établie par arrêté.

Equivalence au titre de l'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle peut être constituée par toute activité professionnelle, salariée ou non, exercée de façon continue ou non. Elle doit être équivalente à une durée totale d'au moins 3 ans à temps plein et relever de la même catégorie socio-professionnelle (au sens de l'INSEE) que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès.

- La durée d'activité professionnelle exigée est réduite à deux ans lorsque le candidat justifie d'un titre ou d'un diplôme de niveau immédiatement inférieur à celui requis.
- L'exercice d'une ou plusieurs activités professionnelles doit avoir été accompli dans des fonctions d'un niveau au moins équivalent à ceux des emplois auxquels le concours donne accès.
- Les périodes de formation initiale ou continue, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre, ne sont pas pris en compte pour le calcul de la durée de l'expérience requise.

Le candidat doit fournir à l'appui de sa demande un descriptif détaillé de l'emploi tenu, du domaine d'activité, du positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, du niveau de la qualification nécessaire ainsi que des principales fonctions attachées à cet emploi. Il doit produire une copie du ou des contrats de travail et le ou les certificats de travail. A défaut, il peut produire tout document établi par un organisme habilité attestant de la réalité de l'exercice d'une activité salariée ou non salariée dans la profession pendant la période considérée.

🔗 CONCOURS INTERNE

Le *concours interne* est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, *en activité le 1^{er} jour des épreuves*. Les candidats doivent justifier, *au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs*, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Sont exclues les périodes accomplies en tant que CES, CEC, emploi jeune (tout contrat de droit privé).

La période du service national ne compte pas dans la période de services effectifs.

Les services effectués en tant que non titulaire, stagiaire et titulaire sont calculés de la manière suivante :

temps partiel = assimilé à du temps plein

temps incomplet supérieur ou égal au mi-temps = assimilé à du temps plein

temps incomplet inférieur au mi-temps = compté au prorata du temps effectivement travaillé

🔗 TROISIEME CONCOURS

Le *troisième concours* est ouvert aux candidats justifiant *de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins*,

▼ soit d'une ou plusieurs activités professionnelles salariées de droit privé correspondant à des fonctions portant sur des projets techniques ou des travaux accomplis dans les domaines de l'ingénierie, des bâtiments, de l'infrastructure et des réseaux, de la prévention et de la gestion des risques, de l'hygiène, de l'aménagement urbain et paysager, de l'informatique et des systèmes d'information, des techniques de la communication et des activités artistiques,

▼ soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,

▼ soit d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association (est considérée comme responsable d'association toute personne chargée de la direction ou de l'administration à un titre quelconque d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ou par la loi locale en vigueur dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin).

Important : la durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'ont pas, lorsqu'ils les exercent, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

II - CONCOURS 2010

Le concours 2010 est ouvert par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour les centres de gestion du Calvados, des Côtes d'Armor, de l'Eure, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de la Loire Atlantique, de Maine et Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe, de la Seine-Maritime et de la Vendée.



A - NOMBRE DE POSTES A POURVOIR

Spécialités ouvertes	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Ingénierie, gestion technique	12	6	2	20
Bâtiments, génie civil	53	23	3	79
Infrastructure et réseaux	59	28	7	94
Prévention et gestion des risques, hygiène	32	15	3	50
Aménagement urbain	14	6	2	22
Paysages et gestion des espaces naturels	34	16	4	54
Informatique et systèmes d'information	38	19	7	64
Techniques de la communication et des activités artistiques	12	6	2	20
Total	254	119	30	403

B - PERIODES D'INSCRIPTION

➤ RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : du mardi 9 mars 2010 au mercredi 31 mars 2010

- par préinscription sur le site www.cdg56.fr : minuit dernier délai (heure métropole) :

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le centre de gestion du Morbihan, pendant la période de dépôt d'inscription ci-dessous (le cachet de la poste faisant foi), du dossier papier (imprimé par le candidat lors de la préinscription) et des pièces demandées. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

- par voie postale le cachet de la poste faisant foi : sur demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (23x32) affranchie à 2,22 €, comportant les nom et adresse du demandeur, adressée au service Concours du centre de gestion du Morbihan (cf adresse en 1ère page)

- à l'accueil du centre de gestion du Morbihan (adresse ci-dessus), 17 H 30, dernier délai.

➤ DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION retirés au centre de gestion du Morbihan ou imprimés lors de la préinscription en ligne sur le site www.cdg56.fr : du mardi 9 mars 2010 au jeudi 8 avril 2010 :

- par voie postale : le cachet de la poste faisant foi, au centre de gestion du Morbihan,
- à l'accueil du centre de gestion du Morbihan, 17 H 30, dernier délai.

Tout courrier insuffisamment affranchi ou avec un défaut d'adressage, même posté dans les délais, sera refusé. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original. Toute photocopie d'un dossier d'inscription original ou d'un dossier imprimé lors de la préinscription en ligne sur le site www.cdg56.fr sera refusée. Le candidat devra retirer et retourner autant de dossier que de concours (externe, interne et/ou 3^{ème} concours) ou de spécialité auquel il souhaite s'inscrire. Un dossier ne pourra correspondre qu'à un choix de concours ou de spécialité sous peine d'annulation d'inscription.

C - PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

POUR L'ENSEMBLE DES CANDIDATS :

① *une attestation sur l'honneur* (document n°1) de la nationalité française et de la position à l'égard du service national et *une demande d'extrait du bulletin n°2 du casier judiciaire*. Aucune démarche ne doit être entreprise par le candidat auprès du Casier Judiciaire national à NANTES.

Les fonctionnaires titulaires sont dispensés de la production des pièces justificatives relatives à la nationalité, au casier judiciaire et à la situation militaire figurant normalement dans leur dossier administratif.

EN PLUS POUR LES CANDIDATS EXTERNES

> la copie du diplôme requis (cf : page 2)

OU le justificatif relatif à la dispense de diplôme :

- copie du livret de famille pour les mères et pères de famille de 3 enfants ou tout autre justificatif nécessaire
- copie de la liste établie par le ministre des sports pour les sportifs de haut niveau
- la *demande d'équivalence* ou copie de la *décision rendue par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise* (cf : document n°2)

EN PLUS POUR LES CANDIDATS INTERNES :

> *un état des services publics effectifs*, ci-joint, dûment complété et signé par l'employeur (document n°3)

EN PLUS POUR LES CANDIDATS AU TROISIEME CONCOURS :

> pour les candidats qui doivent justifier d'une activité professionnelle, *l'imprimé "attestation professionnelle"* permettant de préciser le contenu et la nature de cette activité (document n°4)

> pour les candidats qui doivent justifier de l'accomplissement d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, *toute pièce attestant le respect de cette condition* ;

> pour les candidats qui doivent justifier d'une activité comme responsable d'une association, **les statuts de l'association à laquelle ils appartiennent ainsi que les déclarations régulièrement faites** à la préfecture ou à la sous-préfecture ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association a son siège social.

D - DEROULEMENT DES EPREUVES

Epreuves d'admissibilité : les 15 et 16 septembre 2010 en Grand Ouest (VANNES (56), LA ROCHE SUR YON (85) et/ou FOUGERES (35)).

D'autres centres d'épreuves pourraient être ouverts, compte tenu du nombre de candidats inscrits aux concours. Le lieu des épreuves d'admissibilité dépendra de la spécialité choisie lors de l'inscription.

Le centre de gestion du Morbihan se réserve la possibilité de modifier la date et le lieu des épreuves. Les convocations seront transmises **au plus tard le 1^{er} septembre 2010**. Ces convocations préciseront les horaires et le lieu de l'épreuve. Plusieurs centres d'épreuves pourront être prévus. Les candidats devront se conformer strictement au centre d'épreuves indiqué sur leur convocation.

Il est vivement conseillé aux candidats de s'assurer de la validité de leur pièce d'identité ; en effet, pour pouvoir participer aux épreuves, les candidats devront présenter une pièce d'identité en cours de validité avec photo (carte nationale d'identité, passeport...).

Pour chacun des trois concours, pourront seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission, les candidats déclarés admissibles par le jury, d'après le nombre de points qu'il aura fixé comme seuil d'admissibilité. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraînera l'élimination de la liste d'admissibilité.

Epreuves d'admission : décembre 2010 à VANNES

III- NATURE DES EPREUVES DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS

Le candidat choisit lors de son inscription aux concours interne, externe ou troisième concours, la spécialité dans laquelle il souhaite concourir.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Pour chacun des trois concours, pourront seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission, les candidats déclarés admissibles par le jury, d'après le nombre de points qu'il aura fixé comme seuil d'admissibilité. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraînera l'élimination de la liste d'admissibilité.

A l'issue des épreuves d'admission, le jury arrêtera, dans la limite des places mises aux concours, les listes d'admission. Le jury est souverain et n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises à chaque concours.

↳ CONCOURS EXTERNE

Epreuve d'admissibilité

Rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient : 2)

Cette épreuve est destinée à apprécier les capacités d'analyse et de synthèse du candidat.

Epreuve d'admission

Un entretien portant sur l'aptitude et les connaissances du candidat. Cet entretien consiste dans un premier temps en des questions portant sur l'option choisie par le candidat au moment de son inscription, au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : 20 mn ; coefficient : 3)

🌀 **CONCOURS INTERNE**

Epreuves d'admissibilité

1. Une épreuve de mathématiques. Cette épreuve consiste en la vérification des connaissances mathématiques des candidats, au moyen de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, de problèmes à résoudre ou de questions à réponses courtes. Cette épreuve est destinée à vérifier l'aptitude des candidats à la mise en œuvre pratique des mathématiques qui requiert l'exercice des missions qui incombent aux techniciens supérieurs territoriaux.

(durée : 3 heures ; coefficient : 3)

2. La rédaction d'une note, éventuellement assortie de propositions, établie à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, tenant compte du contexte technique, juridique ou financier lié à ce dossier. Ce dossier porte sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt

(durée : 3 heures ; coefficient : 4)

3. Une étude de cas portant sur l'option choisie par le candidat au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt

(durée : 4 heures ; coefficient : 5)

Cette épreuve fait appel à l'expérience technique et administrative du candidat.

Epreuve d'admission

Un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste dans un premier temps en des questions portant sur l'option choisie par le candidat au moment de son inscription, au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois.

(durée totale de l'entretien : 20 mn ; coefficient : 5)

🌀 **TROISIEME CONCOURS**

Epreuves d'admissibilité

1. Une épreuve de mathématiques. Cette épreuve consiste en la vérification des connaissances mathématiques des candidats, au moyen de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, de problèmes à résoudre ou de questions à réponses courtes. Cette épreuve est destinée à vérifier l'aptitude des candidats à la mise en œuvre pratique des mathématiques qui requiert l'exercice des missions qui incombent aux techniciens supérieurs territoriaux.

(durée : 3 heures ; coefficient : 3)

2. La rédaction d'une note, éventuellement assortie de propositions, établie à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, tenant compte du contexte technique, juridique ou financier lié à ce dossier. Ce dossier porte sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt

(durée : 3 heures ; coefficient : 4)

3. Une étude de cas portant sur l'option choisie par le candidat au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt

(durée : 4 heures ; coefficient : 5)

Epreuve d'admission

1. Une interrogation orale, à partir d'une question tirée au sort, portant sur des notions générales relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales.

(durée : 15 mn ; préparation : 15 mn ; coefficient : 3)

2. Un entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé par le candidat sur son expérience et consiste ensuite en des questions visant à permettre d'apprécier ses facultés d'analyse et de réflexion ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois

(durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient : 5)

IV- PROGRAMME DES EPREUVES

☞ PROGRAMME DE L'EPREUVE DE MATHÉMATIQUES

1. Arithmétique

- 1.1. Opérations : additions, soustractions, divisions, multiplications. Puissances, carrés, racines carrées, racines cubiques. Opérations sur les fractions.
- 1.2. Mesures de longueurs, aires et volumes. Capacités et poids, densité.
- 1.3. Mesures du temps et des angles.
- 1.4. Partages proportionnels. Pourcentages.
- 1.5. Intérêts simples et composés.

2. Algèbre

- 2.1. Opérations sur les polynômes : développement et factorisation.
- 2.2. Identités remarquables du second degré.
- 2.3. Equations et inéquations du premier et du second degré à une inconnue.
- 2.4. Systèmes linéaires de 2 équations à 2 inconnues, 3 équations à 3 inconnues (sans utilisation du pivot de Gauss).

3. Géométrie

- 3.1. Droites parallèles, perpendiculaires.
- 3.2. Angles : aigus, droits, obtus. Propriétés des angles.
- 3.3. Médiatrice d'un segment. Bissectrice d'un angle.
- 3.4. Triangles particuliers : isocèle, équilatéral.
- 3.5. Triangle rectangle : propriétés, théorème de Pythagore et sa réciproque, cosinus, sinus et tangente d'un angle aigu.
- 3.6. Cercle.
- 3.7. Polygones, quadrilatères : trapèze, parallélogramme, rectangle, losange, carré.
- 3.8. Aires et périmètres des figures usuelles, longueur d'arcs.
- 3.9. Solides : parallélépipède rectangle ou pavé droit, prisme droit, pyramide, cylindre, cône, sphère. Calculs de volumes.
- 3.10. Théorème de Thalès et sa réciproque.

4. Géométrie analytique

- 4.1. Repère orthonormé, orthogonal.
- 4.2. Coordonnées d'un point : abscisse et ordonnée. Coordonnées d'un vecteur. Coordonnées du milieu d'un segment.
- 4.3. Colinéarité, produit scalaire, orthogonalité.
- 4.4. Equations de droites : $x = a$, $y = a$, $y = ax + b$; condition de parallélisme $a = a'$, condition d'orthogonalité $aa' = -1$.
- 4.5. Calculs de distance, application à la trigonométrie.

5. Fonctions numériques

- 5.1. Généralités : parité, courbe représentative.
- 5.2. Fonctions usuelles : polynômes, rationnelles, racine carrée.
- 5.3. Etude des variations d'une fonction : dérivation, étude du signe, tableau de variations
- 5.4. Equation de la tangente à une courbe en un point.
- 5.5. Limites des fonctions usuelles, asymptotes, position relative d'une courbe et de son asymptote.
- 5.6. Tracé d'une courbe, d'une tangente, d'une asymptote. Lecture graphique.

6. Série statistique à une variable

- 6.1. Vocabulaire des statistiques : population, individu, échantillon, caractère qualitatif ou quantitatif.
- 6.2. Tableau, rangement en classes, effectifs, effectifs cumulés, fréquences.
- 6.3. Graphiques : diagrammes circulaires ou semi-circulaires, diagrammes en bâtons, histogrammes.
- 6.4. Mesures de tendances centrales : moyenne, médiane.
- 6.5. Mesures de dispersion : étendue, variance, écart-type.

7. Probabilités

7.1. Vocabulaire des probabilités : expérience aléatoire, univers, événement, événement élémentaire, événement contraire, intersection et réunion de deux événements, événements incompatibles.

7.2. Probabilités sur un univers fini : somme des probabilités, $p(A \cup B) = p(A) + p(B)$ (si A et B sont disjoints), $p(\bar{A}) = 1 - p(A)$, $p(A \cup B) = p(A) + p(B) - p(A \cap B)$.

7.3. Equiprobabilité.

🔗 PROGRAMME DES SPECIALITES ET DES OPTIONS

Spécialité 1 : INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE

Option 1-1 : Centres techniques

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- les obligations de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité ;
- réglementations applicables dans les établissements recevant du public ;
- les contrôles réglementaires périodiques concernant les bâtiments, les équipements de travail et les matériels ;
- notions de marchés publics.

Aspects généraux :

- notions générales sur les technologies et matériaux mis en œuvre dans les parcs et ateliers, dans la maintenance des bâtiments, des espaces publics, de la voirie et des réseaux ;
- prescriptions techniques applicables à l'utilisation des équipements de travail.

Hygiène, santé et sécurité :

- études des risques, consignes générales, fiches de poste ;
- l'arbre des causes ;
- élaboration de procédures.

Ingénierie liée à l'option :

Principes de l'organisation, de l'ordonnancement et de la gestion de la production ;

L'approche qualité ;

Les moyens de coordination et de planification ;

L'élaboration des pièces techniques contractuelles.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Organisation d'un service technique et d'un centre technique ;

Gestion financière et comptable : comptabilité analytique et coût global ;

Notions de contrôle de gestion ;

Conduite de dossier lié à l'option.

Option 1-2 : Logistique et maintenance

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- les obligations de l'employeur en matière d'hygiène et de sécurité ;
- réglementations applicables dans les établissements recevant du public ;
- les contrôles réglementaires périodiques concernant les bâtiments, les équipements de travail et les matériels ;
- notions de marchés publics.

Aspects généraux :

- courant fort, courant faible et réseaux : appareillage électrique, réseaux de distribution, installations provisoires ;
- automatismes : analyse fonctionnelle d'automatismes, régulation, asservissement et suivi, diagnostic de dysfonctionnement et processus de contrôle.

Hygiène, santé et sécurité :

- étude des risques, consignes générales, fiches de poste ;
- l'arbre des causes ;
- élaboration de procédures.

Ingénierie liée à l'option :

Problématique générale et stratégies de la maintenance : entretien préventif, curatif ;

Etablissement d'un programme d'entretien ;

L'approche qualité appliquée à la maintenance ;
Les contrats d'entretien, contrats de services, contrats de contrôle technique ;
L'élaboration de pièces techniques contractuelles ;
L'évaluation de la qualité de travail des prestataires ;
L'apport de la gestion et maintenance assistée par ordinateur et de la gestion technique centralisée ;
La maintenance technique appliquée aux parcs automobiles et centres techniques ;
La maintenance des constructions.
Organisation et gestion de service :
Gestion d'un service et encadrement ;
Organisation d'un service logistique et maintenance ;
Gestion financière et comptable : comptabilité analytique et coût global ;
Gestion des stocks ;
Conduite de dossier lié à l'option.

Spécialité 2 : BÂTIMENTS, GENIE CIVIL
Option 2-1 : Construction et bâtiment

Connaissances de base :
Cadre réglementaire et institutionnel :
- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- l'acte de construire : rôle, obligations et responsabilités des intervenants, procédures administratives relatives aux travaux, assurances ;
- notions générales sur les règlements de la construction et normes en vigueur ;
- réglementations applicables dans les établissements recevant du public ;
- notions de marchés publics ;
Aspects généraux :
- sols et fondations ;
- notions sur la résistance des matériaux des structures : règlements de calcul, prédimensionnement ;
- technologies, matériaux, maintenance et normes en vigueur de tous les corps d'état du gros œuvre et du second œuvre ;
- notions générales sur les équipements : courants forts, courants faibles, chauffage, ventilation, climatisation, éclairage, circulation des fluides ;
- lecture de plans et métré.
Hygiène, santé et sécurité :
- étude des risques ;
- l'arbre des causes ;
- élaboration de procédures appliquées sur les chantiers de bâtiments.
Ingénierie liée à l'option :
Programmation : faisabilité et pertinence des opérations, notion de coût global, approche qualité et développement durable dans les constructions ;
Réalisation de projet : dispositions constructives, choix de matériaux et équipements, élaboration des pièces techniques contractuelles, rédaction de descriptifs, estimation des coûts de construction ;
Organisation et suivi des chantiers de bâtiment.
Organisation et gestion de service :
Gestion d'un service et encadrement ;
Organisation d'un service bâtiment ;
Conduite d'opération : organisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ;
Gestion de patrimoine : organisation des contrôles et entretiens réglementaires ;
Conduite de dossier lié à l'option.

Option 2-2 : Génie climatique

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- réglementation thermique ;
- règles sanitaires liées aux installations de génie climatique ;
- réglementations applicables dans les établissements recevant du public ;
- équipement de travail ;
- notions de marchés publics.

Aspect généraux :

Energétique :

Les énergies et les fluides ;

Thermique bâtiment ;

Bâtiment :

Technologies, matériaux, maintenance et normes en vigueur de tous les corps d'état du second œuvre ; Chauffage, ventilation, climatisation ;

Notions de courants forts, courants faibles et éclairage ;

Hygiène, santé et sécurité :

- étude des risques ;
- l'arbre des causes ;
- connaissance des procédures appliquées sur les chantiers de bâtiments.

Ingénierie liée à l'option :

Energie : production, transport et consommation, approche qualité et développement durable, utilisation des énergies renouvelables ;

Bâtiments : diagnostic thermique, conception en termes de coût global, optimisation de la consommation énergétique, outils domotiques ;

Conception et prédimensionnement des installations climatiques ;

Gestion des consommations : chauffage, climatisation, électricité, eau, téléphone, carburants ;

L'apport de la gestion et maintenance assistée par ordinateur et de la gestion technique centralisée.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Organisation d'un service énergie ;

Analyse des coûts et raisonnement en coût global ;

Gestion financière et comptable : comptabilité analytique et coût global ;

Conduite de dossier lié à l'option.

Spécialité 3 : INFRASTRUCTURE ET RESEAUX

Option 3-1 : Voirie, Réseaux divers

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- documents d'urbanisme, de protection et de valorisation de l'environnement ;
- notions de marchés publics.

Aspect généraux :

- sols et fondations : notions de géologie, de géotechnique et de mécanique des sols ;
- ouvrages d'art : notions sur les types d'ouvrage et leur prédimensionnement.

Réseaux divers :

- notions d'hydraulique et d'hydraulique des sols ;
- évacuation des eaux pluviales : réglementation et techniques.

Ingénierie liée à l'option :

Conception et réalisation de la voirie et des réseaux :

- élaboration de projet à partir des données de trafic, d'environnement, de sécurité et d'économie ;
- éléments topographiques et géométriques de calculs de tracés pour voirie, réseaux et espaces publics, pour tous modes de déplacements ;
- conception géométrique d'aménagement des voies et des carrefours ;
- structures de chaussée : dimensionnement ;
- terrassements : exécution et types de matériel ;
- matériaux utilisés en voirie et en réseaux : provenance, caractéristiques, condition de mise en œuvre et d'utilisation ;

- organisation des chantiers, planification et phasage des travaux ;
- coordination des interventions et occupation du domaine public.

Equipements de la voirie :

- signalisation routière ;
- éclairage public ;
- mobiliers urbain et routier ;
- équipements de sécurité.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement.

Suivi et exploitation du patrimoine de voirie :

- programmation de l'entretien du patrimoine ;
- surveillance, contrôle et entretien des voiries et des équipements ;
- traitement hivernal et nettoyage des voies.

Conduite de dossier lié à l'option

Option 3-2 : Déplacements et transports

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- les fonctions urbaines ;
- définition d'une politique de déplacements; plans de déplacements urbains, loi SRU ;
- les différents acteurs : Etat, collectivités locales, associations, usagers ;
- la réglementation et les pouvoirs de police ;
- élaboration des plans de déplacements : enquêtes, prévision de trafic ;
- notions de marchés publics.

Transports publics urbains et non urbains :

- contexte institutionnel et réglementaire : autorités organisatrices, entreprises...;
- composantes économiques et sociales ;
- études de transports ;
- techniques des transports publics : organisation, exploitation, matériel, information... ;
- compétence transport ferroviaire dans les régions.

Ingénierie liée à l'option :

Recueil des données ;

Organisation des déplacements ;

Conception et évaluation des aménagements :

- les caractéristiques géométriques ;
- les carrefours ;

Théorie de l'accessibilité urbaine :

- la prise en compte des piétons, des personnes à mobilité réduite, des deux roues (vélos, motos), des transports en commun ;

Stationnement, transports de marchandises, livraisons ;

La sécurité des déplacements - politique locale de sécurité routière ;

La signalisation routière :

- la signalisation de police ;
- la signalisation horizontale ;
- la signalisation de jalonnement ;

La signalisation tricolore et la régulation du trafic ;

Les contraintes liées aux travaux :

- les itinéraires de déviations ;
- la signalisation temporaire ;

Information des usagers ;

Systèmes d'information géographique (SIG).

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Entretien et mise aux normes des équipements ;

Communication : actions de sensibilisation, réunions publiques, site Internet...;

Conduite de dossier lié à l'option.

Spécialité 4 : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE
Option 4-1 : Sécurité et prévention des risques

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- connaissance des acteurs institutionnels et des enjeux de la sécurité et de la prévention des risques ;
- notions de marchés publics ;
- autorités de police, pouvoirs et obligations de mise en œuvre ;
- connaissance du territoire : inventaire des risques naturels et technologiques, implication des différents services ;
- information et communication écrite et orale, interne et externe ;

Connaissances générales :

- connaissances de base en chimie organique et inorganique, toxicologie et ecotoxicologie, biologie, microbiologie ;
- connaissances environnementales et sanitaires des milieux naturels : air, eau, sols, et autres écosystèmes ;
- connaissances de géologie générale et appliquée, hydrologie, géomorphologie ;
- connaissances des matériaux, des produits et gestion des déchets et activités : propriétés physiques et chimiques ; mise en œuvre : consignes d'utilisation de transport, de stockage, de manutention des procédés ;

Dangers et intoxications potentiels et accidentels :

- nature des expositions physiques et matériels ;
- risques environnementaux, sanitaires, chimiques, biologiques.

Ingénierie liée à l'option :

Méthodes d'analyse et de traitements des risques : application aux risques naturels et technologiques ;

Méthodes d'évaluation et grilles d'acceptabilité. Application aux risques environnementaux, sanitaires, toxiques, chimiques : incendies, catastrophes naturelles, évolution des produits et matériaux ;

Réalisation de documents de référence : études d'impact, plans d'intervention, documents d'information et communication sur les risques ;

Mobilisation des acteurs internes et externes requis dans les réglementations ;

Normes applicables aux équipements, produits et activités des secteurs publics et privés ;

Documentation juridique et technique ;

Politiques de prévention et culture du risque.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Conduite de dossier lié à l'option.

Option 4-2: Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- connaissance des acteurs institutionnels ;
- notions de marchés publics.

Chimie, microbiologie, immunologie, risques sanitaires, hygiène des milieux ;

Données fondamentales de ces disciplines appliquées aux activités du domaine :

Les eaux, l'environnement, l'agro-alimentaire, les diagnostics biologiques ;

Maîtrise et interprétation des données fondamentales issues de laboratoires et autres mesures pour réaliser les documents techniques :

- diagnostics, études des risques environnementaux et sanitaires ;
- études des impacts sur les milieux et les populations ;
- validations des mesures, interprétation et communication ;
- culture de prévention par les suivis scientifiques et techniques des milieux.

Ingénierie liée à l'option :

Techniques de base :

- prélèvements ;
- analyses chimiques ;
- analyses microbiologiques : bactériologie, virologie, parasitologie ;
- analyses immunologiques ;
- mesures de terrain : méthodes, outils, interprétations.

Statistiques appliquées aux analyses, notions de base :

- définition et objectifs des outils statistiques ;

- les tests statistiques simples ;
- les normes ISO et autres référentiels.

Métrologie pratique de laboratoire et des méthodes de mesures et observations :

- introduction à la métrologie ;
- métrologie et respect des normes : appareil, mesures et analyses ;

Estimation des incertitudes :

- l'incertitude associée à une mesure issue d'un appareil ;
- applications pour les masses, les températures et les volumes.

Hygiène et sécurité des biens et des personnes : en situation normale, en cas de crise :

- les agents des services ;
- les populations.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Assurance qualité, démarche qualité ;

Conduite de projet lié à l'option.

Option 4-3: Déchets, assainissement

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- connaissance des acteurs institutionnels ;
- notions de marchés publics ;
- les services publics locaux : définition organisation, mode de gestion ;

Physique, chimie, microbiologie, risques sanitaires, hygiène des milieux ;

Données fondamentales de ces disciplines appliquées au domaine : les déchets, les eaux usées, l'environnement.

Ingénierie liée à l'option :

Les déchets et les eaux usées : leur collecte, leur traitement, leur élimination et leur valorisation ;

Éléments techniques, technologiques, économiques, sociologiques, environnementaux : impact sur les milieux et les populations ;

Interprétation des analyses ;

Données économiques : financement et coût des services ;

Hygiène et sécurité des biens et des personnes.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Assurance qualité, démarche qualité ;

Conduite de dossier liée à l'option.

Option 4-4: Sécurité du travail

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- connaissance des acteurs institutionnels ;
- notions de marchés publics.
- réglementation applicable aux collectivités territoriales, en matière de sécurité au travail ;
- obligations de l'employeur public : mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels efficace et continuellement réévaluée. Fonctionnement des acteurs internes : autorité, encadrement, ACMO, ACFI, comité technique paritaire, commission d'hygiène et de sécurité, agents ;
- information et communication orale et écrite, interne et externe.

Connaissances générales :

- notions de base en chimie, toxicologie et éco-toxicologie ;
- connaissance et identification des dangers : conditions climatiques, bruits, rayonnements, vibration, travail en hauteur, utilisation de produits chimiques ;
- connaissance des matériaux, des produits et des procédures de travail : propriétés physiques et chimiques : mise en œuvre : consignes d'utilisation, de manutention, de stockage ;
- élaboration et mise en place des procédures de travail ;
- accidents de travail et maladies professionnelles : dangers susceptibles de porter atteinte à l'agent dans son travail, risques encourus : risques chimiques, chute de hauteur, mécanique, électrique ;
- moyens de prévention.

Ingénierie liée à l'option :

Analyse, évaluation des activités de travail :

- conception des locaux et des situations de travail mobiles et secondaires : ergonomie, facteurs d'ambiance, moyens de protection collectifs et individuels ;
- recensement des risques professionnels ;
- planification des moyens de prévention ;

Organisation de la prévention des risques professionnels :

- mise en place des mesures de prévention et contrôle de leur efficacité ;
- habilitations, certifications et normes ;

Mobilisation des acteurs internes et externes.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Conduite de dossier lié à l'option.

Spécialité 5 : AMENAGEMENT URBAIN

Option 5-1 : Environnement architectural

Connaissances de base :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;

Les collectivités territoriales et leurs compétences ;

L'histoire de la ville :

- ville historique et ville contemporaine ;
- notions sur le patrimoine architectural et urbain.

Notions juridiques sur le droit de l'urbanisme et la construction :

- les différentes échelles de la planification urbaine, du schéma de cohérence territoriale au plan local d'urbanisme ;
- les procédures d'urbanisme opérationnel ;
- l'application du droit des sols, permis de construire, certificat d'urbanisme...;
- politiques de renouvellement urbain et réhabilitation des centres anciens ;
- notions de base sur la fiscalité de l'urbanisme ;

Notions de marchés publics.

Ingénierie liée à l'option :

Qualité architecturale et urbaine :

- morphologie du bâti ;
- notions de qualité architecturale ;
- mise en œuvre traditionnelle ou contemporaine des matériaux ;
- réhabilitation de l'habitat existant.

Qualités environnementales et paysagères :

- insertion paysagère du bâti ;
- habitat et environnement : maîtrise des nuisances urbaines.

La ville et ses habitants :

- la mixité sociale et la prise en compte des besoins spécifiques des différentes populations : personnes âgées, enfants, personnes à mobilité réduite...;
- notions d'élaboration d'un programme d'aménagement : abords d'un bâtiment public, espace public, cheminements piétons.

Systèmes d'information géographique :

- notions de base sur les SIG et leur utilisation dans la planification urbaine ;
- utilisation et lecture de documents cartographiques.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Gestion financière et comptable : comptabilité analytique et coût global ;

Conduite de projet lié à l'option.

Option 5-2: Génie urbain

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- connaissance des acteurs institutionnels ;
- notions de marchés publics ;

les différentes échelles de la planification urbaine, du schéma de cohérence territoriale (SCOT) au plan local d'urbanisme (PLU), les procédures d'urbanisme opérationnel ;

l'application du droit des sols, permis de construire, certificat d'urbanisme...;

notion de maîtrise d'ouvrage publique.

Ingénierie liée à l'option :

Projet urbain :

- prise en compte de la qualité urbaine et paysagère dans les projets urbains ;
- le projet d'aménagement : les étapes de la conception, prise en compte des besoins des utilisateurs, site propre, circulation spécifique : bus, cycles...;
- notions de base sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- qualité des matériaux et matériels utilisés : mobilier urbain, sols, éclairage...;
- utilisation d'éléments naturels : eau, végétation, plantations...;
- la notion de sécurité liée aux aménagements : normes, identification et prévention des risques, sécurité routière, chantier propre...;
- traitement des entrées des villes : pollution visuelle et sonore, aménagements urbains et paysagers ;
- études d'impact ;
- notions de base d'écologie urbaine : les implications concrètes du développement durable dans les projets d'aménagement ;
- les différents types de nuisances générés par un aménagement ou une infrastructure : route, transports, autres réseaux : définitions de base sur les indicateurs bruit, qualité de l'air...;
- le contenu technique de l'étude d'impact d'un projet d'aménagement.

Génie urbain :

- les composantes du génie urbain : concevoir, réaliser et gérer des réseaux urbains ;
- la prise en compte des réseaux dans la planification urbaine, à l'échelle des SCOT, des PLU et de l'urbanisme opérationnel ;
- notions de base sur les systèmes d'informations géographiques et leur utilisation dans la gestion des réseaux et l'aménagement urbain, aux différentes échelles de projet.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Communication : actions de sensibilisation, réunions publiques, concertation ;

Gestion financière et comptable : comptabilité analytique et coût global ;

Conduite de projet lié à l'option.

Spécialité 6 : PAYSAGES ET GESTION DES ESPACES NATURELS

Option 6-1 : Paysages, espaces verts

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- connaissance des acteurs institutionnels ;
- notions de marchés publics ;
- connaissance des documents d'urbanisme, des programmes d'aménagement et d'équipement.

Connaissances générales :

- botanique, physiologie végétale : reproduction, développement, reconnaissance, association végétale ;
- pédologie, hydrologie : constituant, propriétés du sol, besoin et rétention d'eau dans le sol ;
- histoire des jardins ;
- diagnostic et prévention des pathologies végétales.

Ingénierie liée à l'option :

Techniques d'horticulture et de travaux :

- production végétale : floriculture et pépinière, arboriculture ;
- agronomie : irrigation, drainage, travail de serre, fertilisation et protection des cultures, traitement phytosanitaire ;
- gestion du patrimoine technique et du vivant : arbres, aires de jeux, eau...;
- entretien et maintenance des équipements sportifs.

Aménagement paysager :

- analyse et diagnostics des espaces publics et des besoins des usagers ;
- intégration des paysages et espaces verts dans le projet urbain ;
- élaboration d'un projet paysager, notions de voirie et réseaux divers ;
- coordination des travaux paysagers et sécurité des chantiers ;
- plans de gestion durable et différenciée des espaces jardinés, agricoles, naturels et de loisirs ;
- valorisation des ressources naturelles : eau, déchets verts, et traitement des pollutions.

Organisation et gestion de service ;
Gestion d'un service et encadrement ;
Relations aux usagers des espaces publics. Animation et sensibilisation ;
Conduite de projet lié à l'option.

Option 6-2 : Espaces naturels

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- connaissance des acteurs institutionnels ;
- notions de marchés publics ;
- protections, préservations, ouverture au public, valorisations économiques et sociales des milieux et des espaces naturels et paysagers ;
- connaissances des documents d'urbanisme et des règlements spécifiques sur les zones urbaines, périurbaines et rurales ;
- politiques contractuelles nationales, régionales, départementales et locales.

Connaissances scientifiques :

- botanique, zoologie et phytosociologie ;
- géologie, pédologie, hydrologie et hydraulique ;
- les notions d'habitats pour les flores et les faunes locales et importées ;
- diversité des écosystèmes ruraux et urbains naturels et créés ;
- écosystèmes ruraux remarquables et ordinaires ;
- écosystèmes littoraux et lacustres remarquables et ordinaires ;
- valorisation des espèces végétales et animales locales ;
- approche sanitaire de la flore et de la faune.

Connaissance des statuts, missions et fonctionnement des organismes spécifiques dans la gestion des espaces verts naturels :

- collectivités territoriales ;
- établissements publics de l'Etat ;
- autres établissements publics locaux ;
- associations.

Ingénierie liée à l'option :

Méthodes d'expertise faunistique et floristique d'espaces urbains, ruraux et naturels ;

Diagnostics écologiques et paysagers des espaces à aménager : entités paysagères, circulations, patrimoine naturel, agricole, urbain ;

Schéma directeur paysager et plans de gestion durable des espaces agricoles, naturels et aménagés : élaboration des documents de références, objectifs, préconisations, évaluation ;

Maîtrise des techniques douces et alternatives pour l'entretien et la restauration des espaces et des paysages ;

Stratégie des modes de maîtrise et de gestion en régie, convention, contrats, marchés ;

Cartographie des paysages et des espaces naturels ;

Communication scientifique et technique.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Conduite de projet liée à l'option.

Création d'équipements et de services d'éducation à l'environnement des espaces verts.

Spécialité 7 : INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION

Option 7-1 : Systèmes d'information et de communication

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs, relatifs à l'option : droits du citoyen (CNIL), droit d'auteur ; propriété intellectuelle, directives européennes, lois et décrets appliqués aux champs de l'informatique et systèmes d'information ;
- connaissance des acteurs institutionnels ;
- notions de marchés publics ;

Concepts et notions de système d'information ;

Principes généraux d'architecture matérielle et logicielle ;

Système de gestion de bases de données ;

Logiciels, progiciels et applicatifs.

Ingénierie liée à l'option :

Langages de programmation - algorithmique ;

Conception, intégration d'application :

- méthodes, normes, outils de développement et maintenance applicative ;
- applications métiers ;

Internet :

- dématérialisation, gestion électronique des documents, travail collaboratif, coopératif...;
- services de l'Internet dans l'administration, téléprocédures, téléservices : standards et normes d'échange ;
- l'informatique au service de l'usager citoyen,

Connaissance des outils de la communication écrite et numérique de la PAO et de l'Internet ;

Gestion et maintenance des infrastructures techniques ;

Assistance fonctionnelle et technique aux services et aux utilisateurs.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Administration, sécurité et qualité de service ;

Conduite de projet liée à l'option.

Option 7-2 : Réseaux et télécommunications

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs, relatifs à l'option : droits du citoyen (CNIL), droit d'auteur; propriété intellectuelle, directives européennes, lois et décrets appliquées aux champs de l'informatique et systèmes d'information ;
- connaissance des acteurs institutionnels ;
- notions de marchés publics ;

Concepts de base et architecture réseau local, d'entreprise, global, topologie ;

Matériel actif de réseau : adressage, acheminement, routage, la commutation, qualité de service ;

Normes réseaux et supports de transmission associés :

- couches réseaux, liaisons...;
- systèmes de transmission, infrastructure, câblage et connectique ;
- fibre optique et réseaux métropolitains ;
- technologie des réseaux : filaires, sans fils...

Ingénierie liée à l'option :

Réseaux publics et réseaux constructeurs, réseaux haut débit ;

Théorie générale en radiocommunications, normes et standards ;

Convergence voix-données: téléphonie, l'exploitation et l'administration : du réseau téléphonique, de la messagerie vocale, de la vidéotransmission, systèmes dédiés PABX...;

Internet, aspects techniques : protocoles et services ;

Maintenance et sécurité des réseaux : aspects techniques, mise en place des outils et contrôle, mesure des performances ;

Administration, contrôle, suivi des ressources, ingénierie des réseaux : modélisation, cahier des charges...;

Gestion et maintenance des infrastructures techniques.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Sensibilisation des services et utilisateurs à la sécurité du travail en réseau ;

Conduite de dossier lié à l'option.

Spécialité 8 : TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION ET DES ACTIVITES ARTISTIQUES

Option 8-1 : Artisanat et métiers d'art

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- connaissance des acteurs institutionnels et des publics concernés ;
- notions de marchés publics ;

Connaissance des matériaux (bois, métaux, verre, tissus, papier, matériaux de synthèse, matériaux neutres...) et maîtrise de leur emploi dans une démarche de création artistique.

Hygiène et sécurité :

- sécurité incendie dans les établissements recevant du public : protection des personnes et des biens, acteurs institutionnels. Plan d'urgence ;

- traitement des déchets.

Ingénierie liée à l'option :

Conception et mise en œuvre des conditions matérielles de présentation et d'exposition des matériaux, objets, œuvres ou biens culturels :

- conception et exécution de mobilier d'exposition, de scénographie : tous supports et matériaux de contact,
- contrôle et maintenance des conditions climatiques.

Accompagnement technique de la démarche artistique ou muséographique.

Elaboration des conditions matérielles et conditionnement des matériaux, objets, œuvres ou biens culturels :

- diagnostic des conditions environnementales ;
- maîtrise des contraintes de sûreté et de sécurité.

Inventaire :

- inventaire des procédures des fonds ou des collections ;
- identification et connaissance de la chaîne opératoire du déballage-remballage, marquage ;
- maîtrise des techniques de conditionnement, de leur nettoyage et entreposage ;
- constitution et actualisation des données sur l'état sanitaire et environnemental des matériaux, objets, œuvres ou biens culturels.

Gestion et maintenance du parc matériel et des locaux d'exploitation.

Organisation et gestion d'un service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Gestion des stocks ;

Conduite de projet lié à l'option.

Option 8-2 : Arts graphiques

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- connaissance des acteurs institutionnels ;
- notions de marchés publics ;

Maîtrise de la chaîne graphique en imprimerie et infographie ;

Hygiène et sécurité :

- la sécurité incendie dans les établissements recevant du public : protection des personnes et des biens, acteurs institutionnels. Plan d'urgence ;
- obligations en matière d'hygiène, de sécurité des personnes et des biens ;
- ergonomie du poste de travail ;
- traitements des déchets d'imprimerie.

Ingénierie liée à l'option :

Techniques de production :

- techniques de composition : maquettage, typographie, couleur ;
- techniques de photocomposition : technique de reproduction, matériels de photogravure ;
- techniques d'impression : techniques générales, offset, offset numérique, reprographie analogique et numérique...;
- techniques de façonnage ;
- techniques de composition, photocomposition et impression en infographie ;
- maîtrise des logiciels de graphisme et d'infographie.

Gestion de la production :

- contrôle de la qualité : contrôle de l'ensemble de la chaîne, outils et normes ;
- organisation et méthodes d'ordonnancement : devis, délai, qualité, approvisionnement, gestion des stocks ;

Informatique :

- connaissance des systèmes d'exploitation, gestion de ressources ;
- connaissance des réseaux, protocoles ;
- conception et gestion assistée par ordinateur.

Gestion et maintenance du parc matériel et des locaux d'exploitation.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Conduite de projet lié à l'option.

Option 8-3 : Métiers du spectacle

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- connaissance des acteurs institutionnels ;
- notions de marchés publics ;

Connaissance des formes et structures du spectacle vivant ;

Maîtrise du vocabulaire et des termes techniques des techniciens du spectacle ;

Connaissance de base des organismes de reproduction et de perception des droits directs, voisins et indirects en matière d'image, son, scénographique, arts visuels ;

Connaissances de base sur la résistance des matériaux ;

Modalités de gestion et de production d'un spectacle : les licences d'entrepreneurs de spectacle, notions d'employeur occasionnel, régime des salariés.

Hygiène et sécurité :

- sécurité et électricité. Les différentes habilitations électriques ;
- la sécurité incendie dans les établissements recevant du public : protection des personnes et des biens, acteurs institutionnels. Plan d'urgence ;
- la sécurité des manifestations extérieures : chapiteaux, tentes, structures, feux d'artifices...;
- sécurité des agents au travail. Les équipements de protection individuels. Les règles de sécurité du travail en hauteur ;
- le registre de sécurité ;
- la responsabilité du technicien et des autres acteurs.

Ingénierie liée à l'option :

Maîtrise théorique et pratique des outils et techniques dans les domaines de la sonorisation, de la lumière, de la machinerie; des structures métalliques et composites, de l'acoustique, de la scénographie et des techniques de production image : vidéo, ... ;

Interprétation et adaptation d'une fiche technique ;

La scénographie dans les établissements recevant du public ;

Conditions de maintenance, de gestion et d'exploitation des salles. Le plan de feu ;

Traduction de la commande artistique en projet technique ;

Gestion et maintenance du parc matériel et des locaux d'exploitation.

Organisation et gestion de service :

Gestion d'un service et encadrement ;

Relations - communication avec les intervenants ;

Conduite de projet lié à l'option.

Option 8-4 : Audiovisuel

Connaissances de base :

Cadre réglementaire et institutionnel :

- connaissance des principaux textes réglementaires et normatifs relatifs à l'option ;
- connaissance des acteurs institutionnels ;
- connaissance juridique sur le droit à l'image, connaissance de base des organismes de reproduction et de perception des droits directs, voisins et indirects en matière d'image, son, scénographie, arts visuels ;
- notions de marchés publics ;

Histoire de l'image et des techniques ;

Les formes d'expression plastique. L'écriture cinématographique ;

Maîtrise des techniques d'archivage et de conservation du patrimoine photographique ;

Hygiène et sécurité :

- la sécurité incendie dans les établissements recevant du public : protection des personnes et des biens, acteurs institutionnels. Plan d'urgence ;
- sécurité des agents au travail. Les équipements de protection individuels. Les règles de sécurité du travail en hauteur.

Ingénierie liée à l'option :

Sciences appliquées : signaux et systèmes, colorimétrie, traitement du signal, physique du rayonnement, optique géométrique, physique instrumentale, électrotechnique et électronique, informatique ;

Technologies des matériels de prises de vues : photo, cinéma, vidéo et matériels de prise de son ; Matériels vidéo et autres supports.

Traitement analogique et numérique de l'image ;

Montage et son ;

Postproduction et transferts ;
Prises de vues : sensitométrie, surfaces sensibles, métrologie, prises de vues film et vidéo, trucage, effets spéciaux ;
Gestion et maintenance du parc matériel et des locaux d'exploitation.
Organisation et gestion de service :
Gestion d'un service et encadrement ;
Gestion de projet lié à l'option.

PROGRAMME DE L'INTERROGATION ORALE DU TROISIEME CONCOURS

L'organisation administrative des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics ;
Les principales compétences des collectivités locales. La décentralisation ;
Les scrutins locaux ;
La fonction publique territoriale ;
Les budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements.

V- RECRUTEMENT

A - PIECE A FOURNIR EN CAS D'ADMISSION

A compter de la notification de leur admission, et afin de pouvoir être inscrits sur la liste d'aptitude, les candidats devront, au plus tard dans un délai de quinze jours, fournir à l'autorité organisatrice du concours une attestation de choix d'inscription sur liste d'aptitude, délivrée par le centre de gestion, dûment complétée.

De plus, il est rappelé que les lauréats devront justifier ultérieurement de leur aptitude physique à occuper l'emploi pour lequel ils auront été retenus ; à cet effet, ils devront satisfaire à une visite médicale d'embauche devant un médecin agréé.

B - INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE

La réussite au concours conduit à l'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de technicien supérieur territorial, établie par ordre alphabétique, si le candidat remplit toutes les conditions pour avoir la qualité de fonctionnaire (chapitre I-B de la présente notice). *L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement* mais permet à tout lauréat de postuler auprès des collectivités et établissements publics territoriaux.

Le succès au concours est valable trois ans à partir de la date d'inscription sur la liste d'aptitude, sous réserve de faire connaître son intention d'être maintenu sur ladite liste au terme des première et deuxième années suivant son inscription initiale. Si, dans ce délai de trois ans, aucun concours n'a été organisé, le lauréat demeure inscrit jusqu'à la date d'établissement de la liste d'aptitude issue d'un nouveau concours.

Le lauréat déclaré apte à plusieurs concours de technicien supérieur territorial de centres de gestion différents doit opter pour une seule inscription. Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude qui a refusé deux offres d'emploi est radiée de la liste d'aptitude.

Une collectivité non affiliée au centre de gestion organisateur dudit concours, qui nommera un lauréat inscrit sur la liste d'aptitude établie par ce même centre de gestion avec lequel cette collectivité ou le centre de gestion auquel elle est affiliée, n'a pas signé de convention de partenariat pour ce concours, devra rembourser pour ce candidat, une somme égale aux frais d'organisation rapportés au nombre de lauréats.

C - NOMINATION

Le lauréat inscrit sur la liste d'aptitude et recruté sur un emploi d'une collectivité ou établissement public territorial est nommé technicien supérieur territorial *stagiaire* pour une durée d'un an par l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination.

Le stagiaire est rémunéré par la collectivité ou l'établissement public territorial ayant procédé à son recrutement, sur la base de l'indice afférent au 1er échelon du grade de technicien supérieur territorial correspondant, **au 1er octobre 2009**, au traitement mensuel brut :

◇ en début de carrière : 1 483,54 €

◇ en fin de carrière : 2 570,85 €

Le stagiaire, qui avait auparavant la qualité de fonctionnaire, perçoit le traitement indiciaire correspondant à sa situation antérieure.

Dès sa nomination en qualité de stagiaire, le lauréat est radié de la liste d'aptitude. Toutefois, s'il est mis fin à son stage en raison de la suppression de l'emploi ou pour toute autre cause ne tenant pas à la manière de servir, le lauréat est, à sa demande, réinscrit de droit sur la liste d'aptitude.

Au cours de leur stage, les techniciens supérieurs territoriaux doivent suivre une formation d'intégration pour une durée totale de cinq jours. Cette formation est organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.).

D - STATISTIQUES SUR LE CONCOURS 2007

Statistiques issues du concours de technicien supérieur territorial organisé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour les 14 départements du Grand Ouest en 2007 et ouvert dans 8 spécialités.

	Concours Externe	Concours Interne	3ème Concours	Total
Postes ouverts au concours	246	117	80	443
Candidats inscrits	2 317	404	179	2 900
Candidats présents aux écrits	1 602	290	124	2 016
<i>Taux d'absentéisme</i>	<i>30.86</i>	<i>28.22</i>	<i>30.73</i>	<i>30.49</i>
Candidats admissibles	435	134	62	631
Candidats admis	261	106	36	403

